Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1196_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1196/2026

OBJET : Emprunt 1 500 000€ Retenue d'altitude Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour le financement de la retenue d'altitude, le Conseil Municipal est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon un emprunt pour un montant de 1 500 000€.

Montant, durée et objet du contrat de prêt :

SCORE GISSLER : 1A

Montant : 1 500 000€

Objet du contrat de prêt : financer les investissements du budget principal de l'exercice en cours

Date de versement des fonds : Au plus tard le 30 Septembre 2026

Date du point de départ du prêt : à la date de versement des fonds

Durée du financement : 20 ans

Amortissement : Linéaire

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt : Taux fixe de 4.37 % Maximum

Base de calcul des intérêts : 30/360 jours

Frais de dossier : 0.10% du montant du prêt

Capacité revolving : Non

Commission de non utilisation : Non

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

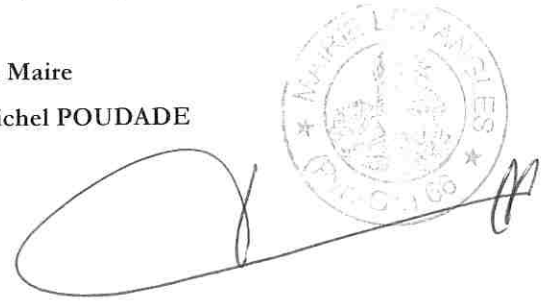
AUTORISE M. le Maire à signer l'emprunt et tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1196_2026-DE

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une publicité sur le site de la ville,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire

Michel POUDADE



Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/26
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1204B_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1204/2026

OBJET : Financement du programme d'investissements inscrit au budget voté exécutoire de l'exercice en cours

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour le financement de divers investissements sur le budget principal, le Conseil Municipal est invité à réaliser auprès de la Banque Populaire un emprunt pour un montant de

1 500 000€.

Montant : 1 500 000€

Durée du financement : 25 ans

Amortissement du capital : Constant

Périodicités des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt : Taux fixe maximum 5%

Le taux fixe définitif sera fixé le jour de l'envoi du contrat pour signature (sachant que l'écart entre la date d'envoi du contrat et la date de déblocage des fonds ne devra pas dépasser 8 jours calendaires) selon la formule suivante : Taux OAT 10 ans + 0.40%.

Base de calcul : 30/360

Commission d'engagement : 0,07 % du capital emprunté

Déblocage des fonds : Au plus tard le 30/09/2026

Remboursement anticipé : Possible à échéance, dans le respect de trente jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée.

Date du point de départ : Date de versement des fonds

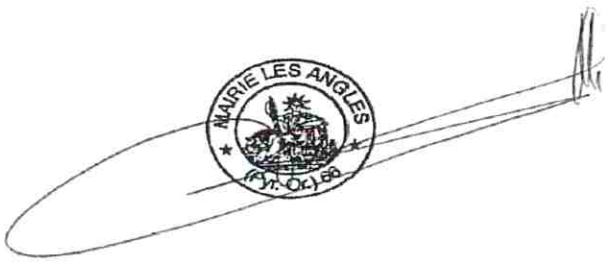
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer l'emprunt obligataire et tous les documents afférents.
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/26
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1204B_2026-DE

Le Maire

Michel POUDADE



Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-COM_0413_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : COM/0413/2026

OBJET : Convention de pâturage GAEC Equisud.

M. le Maire rappelle à l'assemblée M. Mathieu CHALLAMEL exploitant du GAEC Equisud, souhaite renouveler son bail se terminant le 31 décembre 2026. Il souhaite continuer à bénéficier des terrains communaux qui constituent l'assiette foncière de la convention de pâturage.

Les parcelles qu'il utilise apparaissent dans la convention, pour lesquelles la commune et M. Mathieu CHALLAMEL se sont accordés.

M. le Maire présente la liste de ces parcelles communales à l'assemblée.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de pâturage avec M. Mathieu CHALLAMEL GAEC Equisud

- **DIT** que, conformément à l'arrêté préfectoral n°2025246-00092du 03/09/2025, le montant de la convention s'établit à la somme de 2€ par ha et par an,

- **DIT** que la durée minimum est de 5 ans, sans qu'il soit fixée de durée maximum,

- **DIT** que la convention est annexée à la présente délibération,

- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal,

- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

MAIRIE LES ANGLES (Pyr.-Or.) 66

Michel POUDADE

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/26
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1204B_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1204/2026

OBJET : Financement du programme d'investissements inscrit au budget voté exécutoire de l'exercice en cours

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour le financement de divers investissements sur le budget principal, le Conseil Municipal est invité à réaliser auprès de la Banque Populaire un emprunt pour un montant de

1 500 000€.

Montant : 1 500 000€

Durée du financement : 25 ans

Amortissement du capital : Constant

Périodicités des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt : Taux fixe maximum 5%

Le taux fixe définitif sera fixé le jour de l'envoi du contrat pour signature (sachant que l'écart entre la date d'envoi du contrat et la date de déblocage des fonds ne devra pas dépasser 8 jours calendaires) selon la formule suivante : Taux OAT 10 ans + 0.40%.

Base de calcul : 30/360

Commission d'engagement : 0,07 % du capital emprunté

Déblocage des fonds : Au plus tard le 30/09/2026

Remboursement anticipé : Possible à échéance, dans le respect de trente jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée.

Date du point de départ : Date de versement des fonds

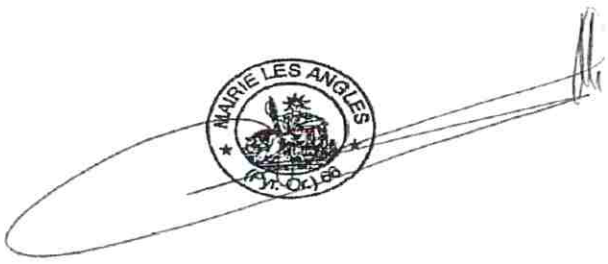
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer l'emprunt obligataire et tous les documents afférents.
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/26
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1204B_2026-DE

Le Maire

Michel POUDADE



Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1196_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1196/2026

OBJET : Emprunt 1 500 000€ Retenue d'altitude Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour le financement de la retenue d'altitude, le Conseil Municipal est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon un emprunt pour un montant de 1 500 000€.

Montant, durée et objet du contrat de prêt :

SCORE GISSLER : 1A

Montant : 1 500 000€

Objet du contrat de prêt : financer les investissements du budget principal de l'exercice en cours

Date de versement des fonds : Au plus tard le 30 Septembre 2026

Date du point de départ du prêt : à la date de versement des fonds

Durée du financement : 20 ans

Amortissement : Linéaire

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt : Taux fixe de 4.37 % Maximum

Base de calcul des intérêts : 30/360 jours

Frais de dossier : 0.10% du montant du prêt

Capacité revolving : Non

Commission de non utilisation : Non

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

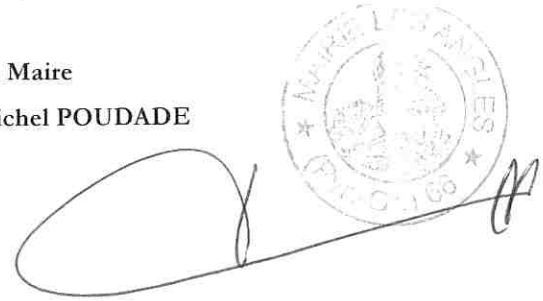
AUTORISE M. le Maire à signer l'emprunt et tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1196_2026-DE

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une publicité sur le site de la ville,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire

Michel POUDADE



Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-COM_0415_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : COM/0415/2026

OBJET : Convention de pâturage pour M. Rémi Palop, agriculteur.

M. le Maire rappelle à l'assemblée M. Rémi PALOP agriculteur sur la commune souhaite renouveler son bail se terminant au mois d'avril 2026 et continuer à bénéficier des terrains communaux qui constituent l'assiette foncière de la convention de pâturage.
Son bail était jusqu'à présent à 2€/ha, pour une redevance en 2025 pour une surface totale de 31ha 10a et 52ca.
Pour une durée de 5 ans, la liste de ces parcelles communales est recensée dans la convention.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de pâturage avec M. Rémi Palop,

- **DIT** que, conformément à l'arrêté préfectoral n°2015014-0009 du 14 janvier 2015, le montant de la convention s'établit à la somme de 2€ par ha et par an,

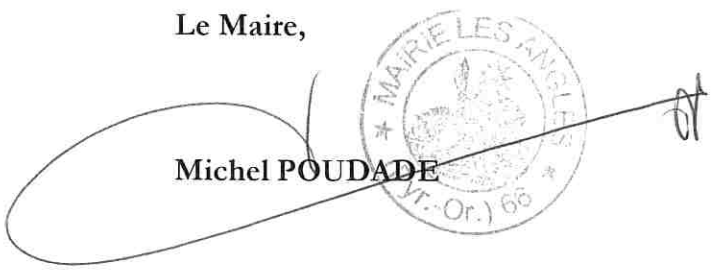
- **DIT** que la durée minimum est de 5 ans, sans qu'il soit fixée de durée maximum,

- **DIT** que la convention est annexée à la présente délibération,

- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal,

- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,



Michel POUDADE

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1190_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1190/2026

OBJET : Créances admises en non-valeur budget communal 2026.

M. le Maire explique à l'assemblée que la Direction Départementale des Finances Publiques a transmis à la commune la liste des créances qui ne sont pas récupérables et qu'il s'agit de passer créances admises en non-valeur.

Montant à inscrire au Budget Principal pour 2026 : 40 000,00€.

Créances admises en non-valeur Compte 6541

Le Conseil Municipal ouï l'expose de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE les créances admises en non-valeur pour 2026,
DIT que la somme qui a été inscrite au budget communal est de 40 000€, ces écritures seront effectuées sur le budget communal 2026,
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1192_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1192/2026

OBJET : Créances éteintes et admises en non valeur budget eau 2026.

M. le Maire explique à l'assemblée que la Direction Départementale des Finances Publiques a transmis à la commune la liste des créances qui ne sont pas récupérables et qu'il s'agit de passer créances éteintes et certaines admises en non-valeur.

Montant à inscrire au Budget EAU pour 2026 : 7 233.32.

Se répartissant de la façon suivante :

Créances admises en non-valeur Compte 6541 : 3 923.47€

Créances éteintes Compte 6542 : 3 309.85€

Le Conseil Municipal ouï l'expose de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE les créances éteintes pour 2026,
DIT que la somme qui a été inscrite au budget eau est de 3 923.47€ pour les créances admises en non-valeur et de 3 309.85€ pour les créances éteintes, ces écritures seront effectuées sur le budget eau 2026,
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE

MAIRIE LES ANGLES (Pyr.-Or.) 66

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1200_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1200/2026

OBJET : Subvention association Omnisport

M. le Maire Propose à l'assemblée de voter une subvention pour l'association Omnisport.
Cette subvention a déjà été votée au mois d'avril 2026, le montant a été diminué comme convenu avec l'association.
La subvention proposée est de 22 000€ pour 2026.

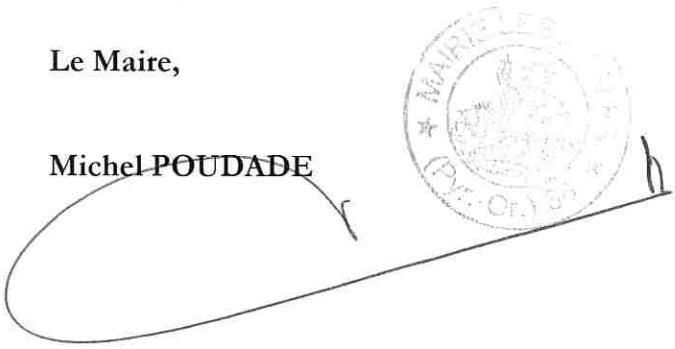
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les subventions aux associations suivantes :

DIT que ce montant est inscrit sur Budget Principal de la commune, au compte 65738,
DIT que la commune au regard d'un dossier complet versera 22 000€ à la commune,
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE



Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/26
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1204B_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1204/2026

OBJET : Financement du programme d'investissements inscrit au budget voté exécutoire de l'exercice en cours

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour le financement de divers investissements sur le budget principal, le Conseil Municipal est invité à réaliser auprès de la Banque Populaire un emprunt pour un montant de

1 500 000€.

Montant : 1 500 000€

Durée du financement : 25 ans

Amortissement du capital : Constant

Périodicités des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt : Taux fixe maximum 5%

Le taux fixe définitif sera fixé le jour de l'envoi du contrat pour signature (sachant que l'écart entre la date d'envoi du contrat et la date de déblocage des fonds ne devra pas dépasser 8 jours calendaires) selon la formule suivante : Taux OAT 10 ans + 0.40%.

Base de calcul : 30/360

Commission d'engagement : 0,07 % du capital emprunté

Déblocage des fonds : Au plus tard le 30/09/2026

Remboursement anticipé : Possible à échéance, dans le respect de trente jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée.

Date du point de départ : Date de versement des fonds

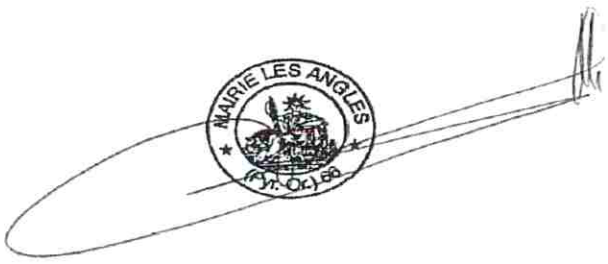
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer l'emprunt obligataire et tous les documents afférents.
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le 09/09/26
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1204B_2026-DE

Le Maire

Michel POUDADE



Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1194B_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1194/2026

OBJET : Demande financement DSIL COUR DU CHATEAU.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise Gaxieu, maître d'œuvre, a chiffré les travaux prévus pour l'aménagement de la cour du château en 2026. Il s'agit de créer un espace sécurisé réservé aux piétons pour créer des évènements recevant du public. Ce projet Bourg centre permettra de créer une dynamique au cœur du village et de valoriser cette cour du château qui a une grande valeur patrimoniale.

Le montant estimatif est évalué à 469 000€ HT.

M. le Maire présente le plan de financement pour ces travaux.

Plan de financement - Aménagement de la Cour du château - Tranche 1				
Dépenses		**Recettes**		
Terrasse-parking-wc PMR-muret pierre pays	343 500 €	DSIL	57 500 €	12%
Installation et travail Préparatoire	18 300 €	CD66	70 350 €	15%
Reséaux humides	5 120 €	Région	117 250 €	25%
Réseaux éclairage public	16 350 €	DRAC	70 350 €	15%
Espaces verts	7 020 €	Autofinancement	153 550 €	33%
MOE	39 029 €			
Aléas	39 681 €			
Total	**469 000 €**	**Total**	**469 000 €**	**100%**

Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement,
AUTORISE M. Le Maire à déposer des demandes d'aide à la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, au Département des Pyrénées Orientales et à la Préfecture des Pyrénées Orientales (DSIL), pour des subventions aussi élevées que possible,

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1194B_2026-DE

PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans [illegible] la date d'octroi des aides,
PREND ACTE que la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents qui concernent ce dossier,
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,
Michel POUDADE



Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1198_2026-BF

République Française

Département
PYRENEES
ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2025 -

Date de la Convocation : 28 octobre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 10
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

REF : FIN/1198/2026

OBJET : Décision modificative N°2 Budget Communal

L'An deux mille vingt-cinq et le six novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Martine BOHER, Etienne BUSCAIL, Lionel DIRAT-RIVEILL, Angélique JEAN-DELHOSTE, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Cathy PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Hélène BIER, Anne-Marie COIGNARD, Nathalie MARTINEZ, Stéphane CAUCAT.
SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis LACUBE.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative N°2 du budget principal de l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1198_2026-BF

Désignation	Dépenses			
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1311-427 : PLACE DU CHATEAU	0.00 €	0.00 €	0.00 €	57 500.00 €
R- 1312-438 : TOUR DE FRANCE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 000.00 €
R- 1323-438 : TOUR DE FRANCE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**126 500.00 €**
D-231-208 : VEHICULES MAIRIE	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-311 : VOIRIE COMMUNALE	0.00 €	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-328 : ETUDE DOMAINE SKIABLE	0.00 €	25 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-330 : GDE VISIT+INSP.SUR 3 ANS DES STRUCT.RM DOM.SKIABLE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-430 : ICADE LOGEMENTS SAISONNIERS	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-438 : TOUR DE FRANCE	9 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-440 : PADEL	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**69 200.00 €**	**195 700.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	69 200.00 €	195 700.00 €	0.00 €	126 500.00 €
Total Général	**126 500.00 €**		**126 500.00 €**	

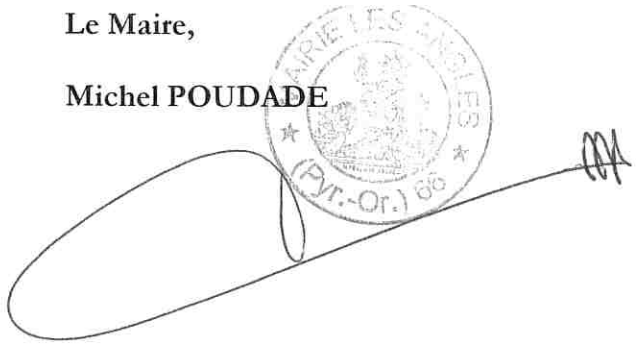
Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1198_2026-BF

Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire, et, après en avoir délibéré :

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette décision modificative N°2 et à procéder aux écritures comptables correspondantes.
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE



Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1193_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES
ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1193/2026

OBJET : Financement PGSSE et Diagnostic de l'eau potable.

M. le Maire présente à l'assemblée l'avancée le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) et du diagnostic d'accès à l'eau potable. Ce programme s'inscrit dans le cadre réglementaire pour une surveillance sanitaire et une démarche de qualité.
Il s'agit de présenter le contexte, la synthèse des données existantes et les objectifs ;
De décrire la méthodologie de réalisation du PGSSE et du diagnostic d'accès à l'eau potable, adaptée aux spécificités de la Commune. Cette étude doit associer les agents techniques s'occupant de la gestion quotidienne de l'eau potable. De nouvelles taches récurrentes seront probablement à intégrer dans leur quotidiens afin de maintenir une qualité irréprochable de l'eau.

Ce programme associé au diagnostic de l'eau potable est subventionné par l'Agence de l'eau et le Département à hauteur de 80%.
Le bureau d'études Gaxieu ayant déjà suivi plusieurs PGSSE est en mesure de nous aider à mettre en place ces nouvelles directives.
Le plan de financement est le suivant :

Programme d'Etude: Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux et du Diagnostic territorial d'accès à l'eau potable			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etats des lieux	5 800,00 €	Agence de l'eau	9 054,00
Etude des dangers et appréciation des risques	3 510,00 €	Département	3 018,00
Elaboration du PGSSE et du diagnistic territorial	5 780,00 €	Autofinancement	3 018,00
Total	15 090,00 €	Total	15 090,00

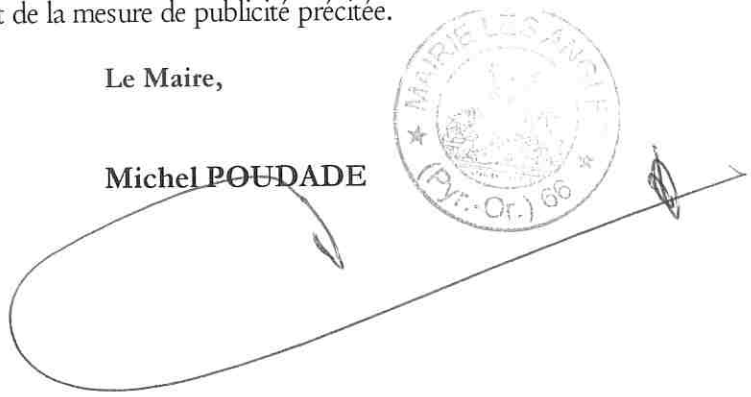
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1193_2026-DE

APPROUVE le plan de financement ci-dessous

APPROUVE les demandes de financement auprès du Département des Pyrénées Orientales.
APPROUVE sans réserve l'avant-projet établi par le cabinet Gaxieu pour un montant total hors taxe de 15 090€ HT,
APPROUVE le plan de financement
PREND ACTE que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,
PREND ACTE que la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans,
DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,



Michel POUDADE

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-DIV_0183_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES
ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : DIV/0183/2026

OBJET : Fourniture plans végétaux CD66.

M. le Maire explose à l'assemblée, que dans le cadre de sa politique de soutien aux communes du Département, le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, par l'intermédiaire de sa pépinière départementale, donne des plans d'arbres et d'arbustes.
M. le Maire présente à l'assemblée le plan cadastral de la commune précisant les emplacements précis des plantations de végétaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire à établir la demande de plans d'arbres et d'arbustes, auprès du Conseil départemental des Pyrénées Orientales :
 - 10 lavandes, 15 romarins rampants, 15 romarins arbustifs, 10 noisetiers, 6 lilas, 1 pin pleureur de l'Himalaya, 1 cèdre bleu, 10 ginkgo biloba, 1 bouleau, 1 frêne à fleurs, 2 cognassiers du Japon, 4 chèvrefeuilles d'hiver, 10 sauge afghane, 10 sauge petites feuilles rouge/blanche.
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Michel POUDADE
Maire

MAIRIE LES ANGLES (PYR.-OR.) 66

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : DIV/0184/2026

OBJET : Règlement de l'eau

M. le Maire explique à l'assemblée que le règlement de l'eau a été modifié sur 2 articles.
Les modifications sont les suivantes :

Article 9 Cessation, renouvellement et mutation des abonnements ordinaires :
... /... La cession d'un contrat d'abonnement en cours d'année entraîne le paiement du volume d'eau réellement consommé et les charges fixes au prorata d'occupation de l'année en cours.

Article 20 Paiement des fournitures d'eau
Pour adaptation au logiciel

Ancien fonctionnement	Facture1 - 1er semestre	Part fixe 100%	Part variable (consommation) 0%
	Facture 2 - 2ème semestre	Part fixe 0%	Part variable (consommation) 100%
Nouveau fonctionnement	Facture1 - 1er semestre	Part fixe 80%	Part variable (consommation) 20% N-1
	Facture 2 - 2ème semestre	Part fixe 20%	Part variable (consommation) Au réel N -20% de N-1

Le Conseil Municipal ouï l'expose de son Maire, et, après en avoir délibéré :

APPROUVE les changements du règlement de l'eau comme évoqué ci-dessus,
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

Michel POUDADE

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1197_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES
ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1197/2026

OBJET : Solidarité en faveur des communes sinistrées par l'incendie de juillet 2026 dans le Conflent et les Aspres

M. le Maire explose à l'assemblée, la proposition de l'AMF 66 de soutenir les communes sinistrées par le feu du mois de juillet 2026.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

L'incendie d'une intensité exceptionnelle du mois de juillet 2026 sur le Conflent et les Aspres et impacte gravement notre département et provoque une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des Maires, des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales (AMF66) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMF66, en accord avec la préfecture des Pyrénées-Orientales, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune des Angles tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes des Pyrénées-Orientales impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal des Angles contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1197_2026-DE

- Faire un don d'un montant de 500€ à l'Association des Maires des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales.

 Siège social :
 Hôtel du Département
 24 quai Sadi Carnot
 66000 Perpignan

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Coordonnées bancaires
Compte : « AMF66 – Solidarité Communes Incendie juillet 2026 »
AMF66 - Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon
BIC : CEPAFRPP348
IBAN : FR76 1348 5008 0008 0144 0038 142
SIRET : 32866566600017
APE : 9499Z

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à faire un don d'un montant de 500€ à l'Association des Maires des Adjoints et de l'Intercommunalité des Pyrénées-Orientales.

DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Michel POUDADE

MAIRIE D'ARGELÈS (P.-Or.) 66

Maire

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 066-216600049-20260903-FIN_1201_2026-DE

République Française

Département
PYRENEES ORIENTALES

Canton
MONT LOUIS

Mairie
LES ANGLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026 -

Date de la Convocation : 28 Août 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

L'An deux mille vingt-six et le 3 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel POUDADE, Maire.

PRESENTS : Jean-Christophe ALARD, Serge BLANC, Carla GAUX, Lionel DIRAT RIVEILL, Angélique JEAN, Margaux LABORDE, Jean Dominique LAPORTE, Serge MASMEJEAN, Amélie MERINO, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

ABSENTS : Martine BOHER, Nathalie MARTIN, Angélique JEAN

PROCURATIONS : Martine BOHER à Michel POUDADE, Nathalie MARTIN à Jean-Christophe ALARD, Angélique JEAN à Cathy PETRIEUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Cathy PETRIEUX

REF : FIN/1201/2026

OBJET : Subvention Fédération de pêche

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de la Fédération de pêche d'aménager un ponton flottant de 20 mètres linéaires et de 2,5 mètres de large raccordé au ponton en bois existant situé quasiment en face du restaurant.
Ce ponton est compatible avec un usage pour Personne à Mobilité Réduite, afin d'augmenter les possibilités de pêche du parcours.
L'ensemble est conçu pour être démonté en fin de saison chaque année pour éviter d'être détérioré par la prise en glace hivernale du plan d'eau. L'ensemble n'empiétant pas sur des habitats protégés au titre du classement NATURA 2000 du secteur, et le dispositif étant de dimension modeste et démontable, et, greffé à un aménagement existant, il n'appelle pas de formalités particulières au titre de la Lois Sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

La commune propose d'aider la Fédération de Pêche en leur versant une subvention pour un montant de 10 605,16€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le versement d'une subvention à la Fédération de pêche pour un montant de 10 605, 16€.
DIT que ce montant est inscrit sur Budget Principal de la commune, au compte 65738,
DIT que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal,
DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

Le Maire,

MAIRIE LES ANGLES (P.-Or.) 66

Michel POUDADE